



Interdiction bancaire suite à divorce depuis 1995

Par **FRANCIA739**, le **23/10/2009** à **13:42**

Bonjour,

Je vous contacte pour savoir si je peux avoir un recours pour annuler une dette contractée depuis 1995, date de mon divorce, jugé et établi en 1998. Les crédits pour une maison ont été partagés de moitié pour être soldés, mais ayant la garde de mes 3 enfants, je n'ai pu régler cette dette, elle a été jugée par la banque de France et je rembourse 20 euros jusqu'en 2011, je suis en retraite depuis 2002 et je ne pourrais pas rembourser cette dette, j'ai un fils de 19 ans encore à charge et une retraite de 1400 euros, puis-je avoir une solution pour cette dette que je ne pourrais solder ?